

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

25/05/2023

Date de l'affichage

25/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Nangis, à la salle Dulcie September, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Michel BILLOUT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Aymeric DUROX, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Clotilde LAGOUTTE, Gilbert LECONTE, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Joëlle VACHER

Absents excusés représentés

Didier BALDY par Sébastien COUPAS, Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Frédéric BRUNOT par Fabrice HOULIER, Philippe DUCQ par Serge HAMELIN, Marcel FONTELLIO par Luc DUBOIS (suppléant nommé), Mohamed KHERBACH par Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE par Suzanna MARTINET, Nolwenn LE BOUTER par Stéphanie SCHUT, Édith LION par Angélique RAPPAILLES, Nadia MEDJANI par Charlie GABILLON, Aurélie POLESE par Joëlle VACHER, Sylvie PROCHILLO par Frédéric ROCHER

Absents

Christophe MARTINET et Alain THIBAUD

44 conseillers communautaires en exercice : 30 présents, et 12 représentés à la séance et 2 absents.

Madame Stéphanie SCHUT est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le **08 JUIN 2023**

ID : 077-247700701-20230601-2023_76_14-BF

2023/76-14 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL M57

Le Conseil communautaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à :

- 41 voix pour
- 1 voix contre (*Sylvain CLÉRIN*)

ARTICLE UN :

Approuve la décision modificative n°1 au budget principal M57 comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°1
CC de la BRIE NANGISSIENNE-BUDGET M57-2023

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Articles	Montant en €	Chapitres	Articles	Montant en €
27	27638	- 812 726,00	041	2313	100 750,00
				2313	179 190,00
			040	2313	- 840 000,00
			10	1068	- 252 666,00
		- 812 726,00			- 812 726,00

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 1^{er} juin 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le **08 JUIN 2023**
ID : 077-247700701-20230601-2023_76_14-BF